



Aidez moi svp abus de confiance pour papier francais

Par **naydacasa11**, le **11/10/2011** à **18:19**

Bonjour,
Je suis française , mon mari est arrivé du maroc en février 2011, je suis tombé enceinte en mars , puis en juin abandon du domicile conjugal et violences subi en tant que femme enceinte, j ai entamé un divorce en attente , j ai écrit au prefecture au procureur partout j ai porté plainte pour mariage gris et violence, nous attendons la procedure pénale le concernant, mais monsieur comme son visa vie privé familiale se termine fin décembre 2011, il est allée faire une reconnaissance anticipée de l enfant alors que c est le pere, puis il devrait courant novembre faire sa demande de 1ere carte de séjour. la vie commune a cessé depuis juin 2011, il va jouer sûrement sur l enfant qui va naître en décembre . j ai jusque début decembre pour entamer un divorce pour faute mais j attends le dernier moment car pour l instant rien n est jugé par rapport a l enfant car il n est pas né. que puis je faire d autre? qu en pensez vous ?
merci aidez moi

Par **mimi493**, le **11/10/2011** à **19:03**

Il ne suffit pas d'être parent d'un enfant français, il faut aussi prouver qu'on contribue à son éducation et son entretien.
Vous écrivez à la Préfecture en LRAR pour signaler la fin de vie commune et que depuis ce jour, il ne participe à rien concernant l'enfant à naître.
Ensuite, après la naissance (vous ne lui direz pas où vous allez accoucher, pensez à choisir un prénom bien chrétien, genre Christian, Christine, ça va lui amener des soucis, ne l'avisez pas de la naissance), n'acceptez pas qu'il voit l'enfant, n'acceptez aucun chèque, rien. Il devra faire une requête au JAF et là, prenez un avocat pour faire le plus de renvois de l'audience, et pensez aussi à déménager le plus loin possible (sans donner votre adresse et avant qu'il ne fasse

requête au JAF)rnBref, mettez-lui des batons dans les roues

Par **naydacasa11**, le **11/10/2011 à 22:15**

oui j ai deja fais le necessaire je me suis meme déplacé a la prefecture pour tout leur donner en main propre.rnj ai porter plainte contre mariage frauduleux et copie au procureur et encore a la prefecture.rnpour l accouchement il sera pas au courant c est sur je demanderai a me mettre en confidentiel au niveau medical.rnpour le prenom il sera mixte plus francais qu arabe.il attend juste la naissance pour motiver sa demander vu que la vie commune a cessé.rnm eloigner c est impossible j ai montravail ma famille et tout ici c est a lui de partir mais je me prolongerai en congé parental.rnje me precipite pas pour le divorce pour faute j ai avant fin decembre pour le fin, et d ici la y aura une audience mais il faudra compter quelque mois je pense.rn cest a moi de déclencher la requete car j a i déposé ma demande de divorce seul, lui ne peut rien faire tant que les 3 mois ne sont pas passé.rnje suis epuisé maintenant . je n ai rien d autre a faire???

Par **mimi493**, le **11/10/2011 à 22:18**

[citation]pour le prenom il sera mixte plus francais qu arabe[/citation] c'est une erreur.rnrnPour le reste, puisque vous refusez de "disparaitre" sans laisser d'adresse, peu d'autres choses à faire. Voyez avec votre avocat pour le divorcernrnLa plainte pour mariage frauduleux a extrêmement peu de chances d'aboutir, sauf s'il avoue

Par **naydacasa11**, le **11/10/2011 à 22:27**

merci pour vos conseils.rnje ferai tout sans baisser les bras, si ca marche ok sinon tanpis .rnque dieu le punisse.